UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

(XI.E.2)

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE; UNITED NATIONS, N Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.220.1993.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPEEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT INTERNATIONAL COMBINE ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)

CONCLU A GENEVE LE 1er FEVRIER 1991

RATIFICATION PAR L'AUTRICHE ET LA ROUMANIE

REALISATION DES CONDITIONS REQUISES PAR L'ARTICLE 10, PARAGRAPHE 1, POUR L'ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACCORD

ETAT DE L'ACCORD AU 22 JUILLET 1993

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Ι

Les 21 mai et 22 juillet 1993, respectivement, les instruments de ratification par les Gouvernements roumain et autrichien de l'Accord susmentionné ont été déposés auprès du Secrétaire général.

ΙI

L'instrument déposé par le Gouvernement autrichien est le huitième instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation déposé auprès du Secrétaire général.

Toutes les conditions énoncées pour l'entrée en vigueur de l'Accord au premier paragraphe de l'article 10 de cette dernière sont donc remplies. L'Accord entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date du dépôt dudit instrument, soit le 20 octobre 1993.

A l'attention des services des traités des ministères des affaires étrangères et des organisations internationales intéressées

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

-2-

III

Au 22 juillet 1993, les Etats suivants avaient déposé leurs instruments respectifs de ratification, d'acceptation ou d'approbation aux dates indiquées :

	Date du depôt des instruments de ratification,
	d'acceptation (A),
<u>Etat</u>	ou d'approbation (AA)
Danemark Norvège Pays-Bas (Pour le Royaume en Europe)	9 janvier 1992 <u>A</u> 30 avril 1992 <u>A</u> 13 mai 1992 <u>A</u>
France	28 mai 1992 <u>AA</u>
Allemagne	30 juillet 1992
Suisse	11 février 1993
Roumanie	21 mai 1993
Autriche	22 juillet 1993
Autriche	22 Julilet 1993

Le 26 août 1993



CORRESPONDENCE UNIT

41 MEMBER STATES plus 2 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA

ALGERIA

ARGENTINA

BELGIUM BENIN

BURKINA FASO

BURUNDI

CAMBODIA

CAMEROON

CAPE VERDE

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

CHAD

COMOROS

CONGO

COTE D'IVOIRE

DJIBOUTI

EQUATORIAL GUINEA

FRANCE

GABON

GUINEA

GUINEA-BISSAU

HAITI

ITALY

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

LEBANON

LUXEMBOURG

MADAGASCAR

MALI

MAURITANIA

MONACO

MOROCCO

NIGER

PARAGUAY

ROMANIA

RWANDA

SAN MARINO

SAO TOME AND PRINCIPE

SENEGAL

TOGO

TUNISIA

ZAIRE

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE

SWITZERLAND

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSON SENT TO: